



**SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2015**

L'an deux mille quatorze, le 4 mars à 19h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en mairie de Labenne sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Etaient présents** : tous les membres à l'exception de LAPENU Marie-Josée, DECOUX Nathalie et BRUNET Chantal qui avaient donné respectivement pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, PAYEN Jean-Claude et VANIER Jean-Marie.

Madame Véronique BREVET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire interroge ensuite les conseillers vis-à-vis du compte rendu du précédent conseil : il est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>01-2015</b> | MAPA : Aménagement Avenue de l'Océan – Travaux routiers        |
| <b>02-2015</b> | MAPA : Contrats d'assurance – Risques statutaires du personnel |



Monsieur le Maire en préambule à la séance interroge les représentants de l'opposition municipale aux fins de savoir s'il a, au sein du conseil municipal, un groupe unique d'opposition ou une réunion de plusieurs oppositions sachant que sur les cinq membres qui constituent celle-ci, l'un est candidat Front National aux élections départementales, un autre, candidat pour Debout la République et un troisième pour l'UMP...

Monsieur Vanier précise qu'il n'est pas candidat pour le Front National mais candidat pour le mouvement Bleu Marine. Il rajoute qu'il ne fait absolument pas de politique mais souhaite la défaite du maire au second tour des élections de mars 2015.

Madame Bodart précise qu'elle n'appartient à aucun parti politique.

Monsieur Payen rajoute qu'il siège au conseil municipal en qualité de non engagé politiquement, la liste constituée à l'occasion des élections se voulant apolitique.

Monsieur Deblonde lit une coupure de presse qui présente Monsieur Vanier en qualité de conseiller d'opposition et en même temps soutien du Front National et qu'il est difficile dans ces conditions de se déclarer apolitique.

#### **2015-03-04-01/01 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU CAMPING MUNICIPAL**

Mme Benoit-Delbast, adjointe au maire en charge du camping municipal, communique les résultats du compte administratif 2014 du camping les Pins Bleus.  
En section d'exploitation, l'excédent est de 49 059.70 euros.  
En section d'investissement, il apparaît un déficit de 1400.22 euros.  
Le compte administratif 2014 est adopté à **unanimité**.

M. le Maire remercie toute l'équipe du camping pour son travail effectué tout au long de l'année. A noter, cette année, l'attribution du label « Vacances Handicap » qui vient récompenser les efforts entrepris.

#### **2015-03-04-02/02 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET CAMPING MUNICIPAL**

L'excédent d'exploitation 2014 est affecté intégralement en investissement.  
Le déficit d'investissement est réaffecté en investissement.  
Adopté à l'**unanimité**.

#### **2015-03-04-03/03 - BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2015**

Mme Benoit-Delbast communique les chiffres prévisionnels du budget 2015 du camping Les Pins Bleus. Le budget 2015 ne connaît pas une grande variation par rapport à 2014. En investissement, une pause dans les travaux sera opérée, avec 37 000 euros de travaux cette année.  
La section d'exploitation (votée par chapitre) est approuvée à l'**unanimité**.  
La section d'investissement (votée par opération) est approuvée à l'**unanimité**.

#### **2015-03-04-04/04 - TARIFS 2015 (SUITE)**

M. Maïs, adjoint aux finances, présente les tarifs révisés de l'espace jeunes et de l'usage du trinquet.  
Mme Bodart estime que les tarifs pour les tranches à revenus plus élevés restent un peu onéreux pour celles-ci.  
Mme Chessoux estime qu'il est juste que les contributions se fassent à proportion des revenus respectifs.

Vote des tarifs de l'espace jeune :

**POUR : 22**

**ABSTENTIONS : 5** (DECOUX Nathalie, BODART Maïder, BRUNET Chantal, PAYEN Jean-Claude, VANIER Jean-Marie)

Vote des tarifs du Trinquet :

**Unanimité**

#### **2015-03-04-05/05 - TAXE DE SEJOUR 2015**

La loi des finances pour 2015 a modifié les tarifs de la taxe de séjour et les communes doivent à nouveau approuver ceux-ci et définir les périodes d'exploitation.  
Le conseil approuve les nouveaux tarifs qui seront perçus du 01/04 au 31/10 de chaque année.  
Les nouveautés concernent la perception des véhicules fréquentant l'aire de camping-cars.  
Adopté à l'**unanimité**.

**2015-03-04-06/06 - COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT TOULET 2014**

Le compte administratif 2014 présente un excédent de 7 631.85 €.  
Adopté à l'**unanimité**.

**2015-03-04-07/07 - BUDGET PREVISIONNEL – LOTISSEMENT TOULET 2015**

Le conseil municipal adopte à l'**unanimité** le budget prévisionnel 2015.  
Il reste un lot à vendre.

**2015-03-04-08/08 - COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT ESTOUNICQ 2014**

Le compte administratif 2014 présente un excédent de 109 404.04€ en exploitation et un déficit de 10 121.40€ en section d'investissement.  
M. le Maire précise que la vente de ces 6 lots a permis à des jeunes couples de revenir vivre et construire sur Labenne en dessous des prix du marché immobilier.  
Adopté à l'**unanimité**.

**2015-03-04-09/09 - BUDGET PREVISIONNEL – LOTISSEMENT ESTOUNICQ 2015**

Le conseil municipal adopte à l'**unanimité** le budget prévisionnel 2015. Tous les lots sont vendus.

**2015-03-04-10/10 - COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT MAGNOLIAS 2014**

Le budget présente un déficit de 52 520.90€ en exploitation et un excédent de 200 000€ en investissement.  
**Unanimité.**

**2015-03-04-11/11 - BUDGET PREVISIONNEL – LOTISSEMENT MAGNOLIAS 2015**

Le conseil approuve le budget prévisionnel 2015. Il reste un lot à vendre.  
**Unanimité.**

**2015-03-04-12/12 - COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT ZONE VERTE 2014**

Le budget présente un déficit de 7 873.82€ en exploitation.  
**Unanimité.**

**2015-03-04-13/13 - BUDGET PREVISIONNEL – LOTISSEMENT ZONE VERTE 2015**

Le budget zone verte est approuvé à l'**unanimité**.  
Il reste un lot à vendre.

**2015-03-04-14/14 - COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT HOUSQUIT 2014**

Ce budget présente un excédent de 45 135€ en exploitation et un déficit de 257 242.33 € en investissement.  
**Unanimité.**

## 2015-03-04-15/15 - BUDGET PREVISIONNEL – LOTISSEMENT HOUSQUIT 2015

Ce lotissement, extension de la zone industrielle et artisanale va se voir augmenté d'un nouvel espace offert à l'aménagement (Artiguenave), de l'autre côté de la RD 810 où 2.7 hectares seront proposés ultérieurement à des artisans ou des entreprises.

**Unanimité.**

## 2015-03-04-16/16 - TARIFS 2015 DU CAMPING MUNICIPAL (SUITE)

Un tarif forfaitaire réduit est adopté pour le 5<sup>ème</sup> mois de location lorsqu'un résident loue un emplacement sur une durée prolongée.

### **Débat d'Orientations Budgétaires - Commune**

Monsieur le Maire présente l'introduction du débat d'orientation budgétaire : les prochains budgets s'articuleront entre mutualisation des services, gestion rigoureuse des dépenses publiques et l'intercommunalité.

La diminution de la dotation de l'état (DGF) impactera les 2 budgets 2015 et 2016.

La marge de manœuvre est le levier fiscal, par obligation. Le patrimoine foncier a permis et permettra de soulager les recours à l'emprunt ou à l'impôt.

Une augmentation de 2% des taux (TH et TF) entrainera une réévaluation de 8 € de la facture fiscale en plus par an pour un appartement locatif (TH) et 5 € pour un propriétaire (FB).

En parallèle, grâce à la gestion publique de l'eau et de l'assainissement, la baisse de 3.1 % des tarifs entrainera sur une consommation moyenne (120m3) une baisse d'environ 8,43 €.

Ce type de calcul a déjà été utilisé par le passé et permet ainsi de répondre à la préoccupation des contribuables, l'effet de la hausse des contributions étant compensé par la baisse du prix de l'eau.

Monsieur Vanier pense que le manque financier provoqué par la baisse des dotations allouées par l'Etat devrait être compensé par une diminution des investissements.

Le seul levier fiscal, poursuit-il, ne doit pas être une solution. Trop emprunter obscurcit l'avenir et à ce titre le projet du Pôle d'Arts Plastiques devrait être abandonné. Il assure que le projet est rejeté par les labennais. Il prévoit en investissement entre 4 et 5 millions d'euros pour Labenne.

Madame Etcheverry rappelle que le projet du Pôle d'Arts Plastiques et des Nouvelles Technologies faisait partie du programme électoral soumis au vote des labennais.

Monsieur Deblonde rajoute que le vote démocratique a eu lieu en 2014 et qu'il confère une légitimité pour l'équipe majoritaire.

Monsieur Petitjean pense que la remise en cause des programmes démocratiquement approuvés est une habitude chez les représentants du Front National.

Monsieur Vanier rappelle qu'il ne fait pas de politique.

Monsieur le Maire conclut en demandant de planifier la finalisation du plan de financement du projet du Pôle d'Arts Plastiques et des Nouvelles Technologies, l'objectif étant de réduire l'investissement de la commune à 700 000 ou 800 000 € environ en 2016 et 2017, selon l'apport des partenaires institutionnels.

**2015-03-04-17/17 - CONVENTION MACS/COMMUNE POUR L'OBTENTION DU FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES TERRAINS COMMUNAUX OCCUPES ILLEGALEMENT PAR DES GROUPES ITINERANTS.**

Cette convention permettra d'obtenir des aides financières dans le cadre de travaux éventuels.  
**Unanimité.**

**2015-03-04-18/18 - CONVENTION MACS/COMMUNE POUR LA CREATION ET LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN RELATIF A L'APPLICATION DES DROITS DU SOL**

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme, la Commune de Labenne a décidé d'adhérer au service commun de l'instruction « ADS » (Application du Droit du Sol), mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, au sein de la Communauté de Communes MACS.

Cette décision communautaire provient d'une décision de l'Etat de ne plus assurer, à compter de cette date, l'instruction des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme...

Certaines communes de la Communauté de Communes ont décidé de mettre à disposition du nouveau service ADS du personnel municipal. Cette volonté ressort des nouveaux encadrements législatifs relatifs à la mutualisation des services.

Ainsi donc, pour la Commune de Labenne, les deux agents actuellement affectés au service de l'urbanisme devraient être mis à disposition sur la base d'un mi-temps. Ces deux salaires de la Commune demeurent au tableau des effectifs, leur déroulement de carrière demeurant sous gestion municipale.

Adopté à l'**unanimité**.

**2015-03-04-19/19 - AMENAGEMENT D'UNE PARCELLE EX RFF**

Dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment commercial destiné au bricolage, une parcelle appartenant à la commune, achetée à RFF, permettra la desserte entre Intermarché et le quartier actuellement en cours d'aménagement.

Le conseil municipal approuve la mise en place de servitudes.

**Unanimité.**

**2015-03-04-20/20 - TRANSFERT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC : LOTISSEMENT LES MAGNOLIAS, LOTISSEMENT CLAIRBOIS, LOTISSEMENT ESTOUNICQ, LOTISSEMENT CLARON**

Les élus approuvent le transfert dans le domaine public communal dans un premier temps, puis sous gestion communautaire par la suite, des voiries des lotissements suivants :

- Clairbois, Estounicq, Claron, Magnolias

**Unanimité.**

**2015-03-04-21/21 - CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DE TOURISME DE LABENNE**

L'Office de tourisme accomplit pour le compte de la commune l'accueil touristique et la promotion du territoire. En contrepartie la commune verse une subvention d'équilibre.

Le conseil municipal approuve la convention qui règle les engagements réciproques des entités.

**Unanimité.**

Questions diverses :

- M. Vanier dénonce la conduite d'un minibus municipal utilisé par l'association du football. Il a pu constater en les suivant sur la 2x2 voies qu'ils roulaient à une vitesse supérieure à 150kms/h.
- M. Payen regrette qu'un membre d'une commission municipale ne puisse être remplacé lorsqu'il ne peut y assister. M. le Maire précise que la loi ne prévoit pas cette disposition et que le parallélisme des formes pour la désignation des membres des commissions s'impose.

Séance levée à 20h00.

A Labenne, le 12 Mars 2015  
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

